

**BUREAU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 18 avril 2016– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIÉRI Dino	Délégué du Conseil Régional
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la commune de Chuyer
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc
Mme Christine GAZEL	Chargée de mission Economie de proximité

## **RELEVÉ DE DECISIONS DU BUREAU DU 18 AVRIL 2016**

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc et notamment les élus régionaux désignés lors de la séance du Comité syndical du 7 avril dernier. MM. Dino CINIÉRI et Emmanuel MANDON sont présents. M. Raymond VIAL est excusé.

Michel Bastien exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Michèle Perez indique que M. Dino CINIÉRI n'ayant finalement pas souhaité maintenir sa candidature à la fonction de Vice-Président en charge des finances, la désignation d'un élu régional appelé à exercer cette fonction est reportée à la prochaine séance du Bureau.

### **1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISION DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2015.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTEES PAR LE PARC DU PILAT**

#### **2.1 Thèse sur la gouvernance du fleuve Rhône – troisième et dernière année.**

Il s'agit d'un projet de recherche qui s'appuie principalement sur la réalisation d'une thèse dont le sujet a été construit par feu la Maison du Fleuve Rhône et l'Université Jean Monnet.

Cette thèse s'intitule « Gouvernance et territorialisations: la gestion concertée du fleuve Rhône ».

La Maison du Fleuve Rhône ayant dû cesser son activité et compte tenu des liens de travail entre le Parc naturel régional du Pilat et la Maison du Fleuve Rhône, le Parc a eu à cœur de participer à la continuité des actions que cette structure avait entreprises. Ainsi le PNR du Pilat est devenu structure d'accueil de cette thèse dont le directeur de thèse, issu du Laboratoire ISTHME, est Georges GAY.

Louis DUREY est le doctorant qui a donc été embauché en CCD pour trois ans par le Parc, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour réaliser la thèse.

Le présent rapport vise à solliciter le financement pour mener à bien la troisième et dernière année de la thèse de Louis DUREY, soit pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 septembre 2017.

Les principaux travaux conduits jusque là par Louis DUREY sont :

- Etude sociologique et opérationnelle de la gouvernance territoriale sur la façade rhodanienne du Pilat pour comprendre les enjeux de gouvernance (économiques, politiques et écologiques) du territoire de la façade rhodanienne du Pilat. .
- Etude de géographie historique et des temps politiques dans la genèse territoriale.

La thèse engagée n'a pas réellement de visée opérationnelle. Toutefois pour le Parc, Louis DUREY a notamment pu valoriser son travail auprès du Grand Public dans le cadre de la programmation culturelle estivale du Parc : Concerts en balades et Scènes aux Champs. Le 30 juillet 2015, lors de la balade organisée à Saint-Michel-sur-Rhône, il a organisé une conférence en plein air intitulé « Le Rhône, barrière ou trait d'union ? » et ainsi échanger avec le public sur les évolutions des politiques menées autour du Rhône.

Il participe également aux réunions du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Pilat. Son travail est de nature à aider le Parc naturel régional du Pilat dans un positionnement plus efficace vis-à-vis des projets ayant un lien direct avec le fleuve Rhône ou vis-à-vis des acteurs de ce fleuve.

Les dépenses pour lesquelles le syndicat mixte du Parc sollicite des subventions comprennent des charges de personnel liées à l'embauche en CDD de droit public de Louis DUREY, des frais de déplacement ou de participation à des colloques de Louis DUREY, ainsi que la rémunération de l'accompagnement scientifique de la part du laboratoire ISTHME rattaché à l'Université Jean-Monnet.

Le plan de financement prévisionnel pour la troisième année de thèse est présenté dans le tableau ci-dessous

Tranche 3 (en prévisionnel octobre 2016– septembre 2017) :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Montants (€ TTC)</b>		<b>Montants (€)</b>
Charges de personnel	38 000	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	15 432
Accompagnement scientifique de l'Université	2 400		
Frais de déplacement ou liés à la participation à des séminaires ou colloques	1 832	Subvention ANRT (Ministère Recherche)	14 000
		Subvention DRAC Auvergne Rhône-Alpes (Ministère Culture)	12800
<b>Total</b>	<b>42 232</b>	<b>Total</b>	<b>42 232</b>

Les dépenses sont TTC et relèvent du budget de fonctionnement du syndicat mixte du Parc.

Il est donc proposé d'effectuer les demandes de soutien financier auprès de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la troisième et dernière année de la thèse :

- soit une demande de subvention de 14 000 € auprès de l'ANRT
- soit une demande de subvention de 12 800 € auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- soit une demande de subvention de 15 432 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de la DRAC Auvergne Rhône Alpes et de l'ANRT.

Dino CINIERY rappelle que le contexte financier régional évolue et que ce ne sera plus possible de garder le même mode de fonctionnement que précédemment. Il précise que le Parc du Pilat est bien géré mais que ce n'est pas forcément le cas partout. Il donne quelques chiffres reflétant la situation économique de la Région (1,6 milliard d'euros de dette, des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 6% par an,.....).

Emmanuel MANDON indique qu'un amendement a été voté lors de l'examen du Budget primitif 2016 le 14 avril dernier conduisant à augmenter de 500 000€ en fonctionnement, l'enveloppe allouée aux Parcs naturels régionaux.

## **2.2 Construction d'offre d'activités autour du textile et de l'accessoire de mode dans la vallée du Dorlay.**

Dans le cadre de son programme de valorisation du patrimoine textile, le Parc du Pilat a initié, en 2014, une série d'ateliers participatifs ouverts aux acteurs locaux des communes de Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez qui constituent les trois communes de la vallée du Dorlay ; vallée historiquement très marquée par l'industrie de la tresse et du lacet.

Ces trois ateliers ont réuni une vingtaine de participants (élus, associations, entreprises, citoyens) et ont conduit à définir collectivement les axes de valorisation économique, sociale et culturelle du patrimoine industriel de la vallée. Partant du constat que les productions textiles traditionnelles constituaient des éléments ornementaux de vêtements, les groupes de travail ont souhaité travailler sur les conditions d'accueil et d'installation d'entreprises liées au textile et à l'accessoire de mode.

Le travail de construction de cette offre d'activité est en cours depuis le début de l'année 2016 sous forme d'ateliers participatifs chargés de mettre en œuvre la stratégie définie collectivement :

- un atelier sur l'identification et la caractérisation des locaux vacants,
- un atelier sur la promotion des communes : présentation, services, accès au logement,....,
- un atelier sur la politique d'accueil des entreprises : mise en réseau, mutualisation de moyens, Magasins collectifs,....,
- un atelier sur la valorisation du patrimoine industriel de la vallée, venant en soutien de la montée en notoriété de la vallée et de ses entreprises,
- un atelier sur la valorisation énergétique, les entreprises étant historiquement liées à l'eau comme source d'énergie.

A l'issue de ces travaux, il est proposé d'élaborer une offre territoriale d'accueil d'entreprises dans chacune des trois communes de la vallée du Dorlay. Dans un premier temps, cette offre se fera sur la base des 900m<sup>2</sup> cumulés de locaux déjà identifiés sachant qu'il existe des potentiels de réserves disponibles en cas de remplissage du lot.

Outre les conditions d'accueil et d'occupation des locaux, il est proposé de créer également une véritable dynamique d'accompagnement des candidats à l'installation visant conjointement à conforter les marchés des entreprises installées et à accroître la notoriété de la vallée du Dorlay pour en faire un espace reconnu "d'excellence" artisanale à la plus large échelle possible.

Afin de lancer l'offre d'installation d'entreprises et de créer les conditions d'accompagnement de celles-ci, il est proposé :

- de concevoir, éditer et diffuser un document de promotion présentant l'offre aux candidats potentiels à l'installation : les locaux disponibles, les services disponibles dans les communes d'accueil, les services apportés par le collectif en termes d'accompagnement et de dynamique locale autour du textile et de l'accessoire de mode. Ce document fera l'objet d'une prestation de conception graphique, les textes étant pour leur part élaborés et validés par le collectif de travail local.
- de mettre en place un dispositif d'accompagnement individuel et collectif visant à conforter les entreprises en anté et post-crédation et à structurer une offre collective identifiée à l'échelle de la vallée.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 20 000€, financé comme suit :

- Leader Pilat (fonds européens FEADER géré par la Région) : 12 800€
- Autofinancement du Parc : 7 200€

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, autorité de gestion du FEADER pour le compte du programme Leader Pilat.

Nicole FOREST informe les membres du Bureau que la réunion de synthèse du 8 avril dernier qui a eu lieu à Saint Paul en Jarez s'est bien déroulée. 900m2 de locaux disponibles ont été identifiés. Elle souligne l'engagement des élus des trois communes concernées (Doizieux, La Terrasse sur Dorlay et Saint Paul en Jarez) sur ce projet qui pourra bénéficier d'un soutien des fonds Leader.

### **2.3 Animation Pôle de nature Massif central – modification du montage financier.**

Le 7 juillet 2015, le projet de Pôle nature porté pour le territoire par le Parc du Pilat auprès des autorités du Massif Central a été retenu.

Cette sélection du Pilat ouvre la voie à la mobilisation de 500 000€ de fonds européens (FEDER) pour la mise en œuvre de projets en lien avec la thématique "sports de pleine nature/vélo" entre 2016 et 2020.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces actions, ce dispositif prévoit la possibilité de financer un poste d'animateur sur un maximum de 0,6 Equivalent Temps Plein sur la durée de la période. Il est proposé d'ouvrir ce poste à compter d'octobre 2016 pour une durée de 3 ans.

Dans sa séance du 3 décembre 2015, le Bureau a validé un dossier portant sur la mise en place d'un mi-temps d'animateur encadré par le chargé de mission tourisme du Parc pour 10 % de son temps.

Cela se traduisait pour 3 ans pour un montant de dépense de 75 000€, financé comme suit :

- FEDER (Union européenne) Massif Central : 32 700€
- FNADT (Etat) Massif Central : 19 800€
- Autofinancement : 22 500€.

Hors, après échanges avec les services du GIP Massif Central (Groupement d'Intérêt Public qui réunit toutes les Régions concernées par le Massif soit désormais 4 Régions), il s'avère qu'il n'est pas possible d'inclure des frais d'encadrement dans ce dossier qui ne doit porter que sur le poste d'animation à hauteur de 60% d'un temps plein.

Par conséquent, il est proposé au bureau de débattre de l'animation globale des dispositifs « Pôle de Pleine nature Massif Central » dans le cadre du POMAC FEDER et du dispositif « Stations Vallées Pôle de Nature » de la Région Auvergne Rhône Alpes à compter d'octobre 2016 pour une durée de 3 ans.

Cela se traduirait pour 3 ans en 2 dossiers distincts :

Dossier n°1 - GIP Massif Central 01/10/2016 à 30/09/2019

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Animateur Pôle de nature (0.6 ETP)	59 248 €	FEDER MC	32 700 €
Stagiaire	3 500 €	FNADT	19 800 €
Frais déplacement/repas	1 600 €	Autofinancement	22 500 €
Prestations externes (formation, communication, études)	10 652 €		
<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>

Dépenses		Recettes	
Animateur Pôle de nature (0.4 ETP)	39 498 €	FEADER LEADER	20 927 €
Chef de projet ou autre (0.1 ETP)	15 027 €	REGION ARA	34 878 €
Frais déplacement/repas	1 600 €	Autofinancement*	13 951 €
Charges structures – 25 %	13 631 €		
<b>TOTAL</b>	<b>69 756 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 756 €</b>

\* autofinancement constitué par la valorisation du poste de chef de projet et les frais de structure.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les dossiers qui leur ont été présentés et leur plan de financement,
- sollicite les financements correspondants au dossier n°1 auprès du GIP Massif Central (crédits FEDER Massif central et de l'Etat (CGET pour les crédits FNADT),
- sollicite les financements correspondants au dossier n°2 auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEADER pour le compte du programme Leader Pilat mais également au titre du dispositif régional « Stations Vallées Pôle de Nature ».

Christiane JURY souhaite savoir si le temps d'animation est réellement nécessaire.

Peggy LE NIZERHY indique que l'animation du dispositif était prévue dès la candidature et qu'il conditionne l'obtention de l'enveloppe de 500 000€ pour financer des projets d'investissement.

#### **2.4 Animation des sites Natura 2000.**

Le Parc du Pilat est en charge de la mise en œuvre des Documents d'objectifs (DOCOB) de quatre sites Natura 2000 (les Crêts, Chaussître, les Vallons de l'Ondaine et les Ravins rhodaniens - partie Loire).

A ce titre, pour trois d'entre eux (les Crêts, Chaussître, les Vallons de l'Ondaine), le syndicat mixte du Parc bénéficie d'une subvention annuelle gérée par le ministère en charge de l'Ecologie. A compter de 2016, l'animation du site des Ravins Rhodaniens est en effet financée dans le cadre du programme Leader Pilat via le dossier Animation agroécologique.

Par ailleurs, un renfort a été recruté dans le cadre du dossier « *Amélioration de la performance environnementale des exploitations agricoles : appuis pour la gestion des prairies naturelles dans les systèmes d'élevage* » afin de contribuer à la mise en œuvre du Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) du Pilat en dehors des trois sites Natura 2000 précités.

Toutefois en raison de l'ouverture d'une nouvelle mesure agro-environnementale pour les territoires de parcs en 2016 (décision nationale) qui entraîne une surcharge de travail pour le renfort et en l'absence de la chargée de mission agro-écologie, il est proposé que la chargée de mission Natura 2000 qui travaille actuellement sur trois des quatre sites Natura 2000 (les Crêts, Chaussître et les Vallons de l'Ondaine), puisse étendre ses missions, notamment la mise en œuvre du PAEC, au site des Ravins Rhodaniens.

Cet ajustement ne nécessite aucun financement complémentaire auprès du ministère, qui finance d'ores et déjà un temps plein pour la gestion des sites Natura 2000.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'extension des missions de la chargée de mission Natura 2000 affectée aux trois sites Natura 2000 (les Crêts, Chaussitre et les Vallons de l'Ondaine) comme proposée ci-dessus.

A l'occasion de l'examen de ce dossier Sandrine GARDET fait un point d'avancement sur le PAEC en expliquant qu'une nouvelle mesure (MAEC Systèmes herbagers et pastoraux) a été négociée et obtenu(e) en Rhône Alpes, uniquement sur les territoires de Parc. Cela nécessite de réaliser un nombre important de diagnostics préalables à contractualisation, d'autant qu'on constate un engouement des agriculteurs pour cette nouvelle mesure. Dans le même temps, la Chambre d'agriculture de la Loire nous a fait part de son impossibilité de réaliser ces diagnostics aux côtés des agents du Parc qui se retrouvent donc dans l'obligation d'assurer également le volet économique de ces diagnostics pour les agriculteurs du département de la Loire.

### **3 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT, SAINT ETIENNE METROPOLE ET L'ALEC 42 POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN MATIERE DE MOBILITE DURABLE.**

Le Bureau du Parc a délibéré positivement lors de sa réunion du 3 décembre 2015 afin d'accompagner l'ALEC42 pour le montage du dossier mobilité dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) porté conjointement par le Parc du Pilat et Saint-Etienne-Métropole. Le dossier mobilise des fonds régionaux via la convention d'objectifs signée en 2015 entre le Parc et la Région.

Une convention entre le Parc, l'ALEC42 et Saint-Etienne-Métropole, précisant les modalités d'organisation, ainsi que les actions à mener par les deux chargées de mission recrutées (Rachel VORON qui agit de manière privilégiée sur le territoire du Pilat et Caroline VUAILLAT qui agit elle en priorité sur le territoire de SEM, toutes deux habitant le territoire du Parc), a été élaborée et est soumise à l'approbation du Bureau du Parc.

Il est à noter qu'une des deux personnes recrutées (soit Rachel VORON) aura son bureau dans les locaux de la Maison du Parc. Cela permettra de continuer à assurer une transversalité au sein de l'équipe et d'agir plus particulièrement sur le territoire du Pilat, avec notamment un suivi de dossiers en cours.

Les missions réalisées dans ce cadre partenarial figurent dans le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la P Présidente à signer la convention à intervenir.

Emmanuel MANDON indique qu'ALEC 42 a besoin de financement et que l'association a sollicité la Région à hauteur de 113 000€ pour des actions (hors mobilité).

Michèle PEREZ indique que ce partenariat avec ALEC 42 est très important puisqu'il va permettre d'étendre sur le territoire de Saint Etienne Métropole les actions réalisées jusqu'alors uniquement sur le territoire du Parc (dans le cadre d'une expérimentation menée par le Parc qui a duré 6 ans). A terme, ces actions pourraient se diffuser à l'échelle du Département de la Loire. Nous sommes en plein dans la mission d'un Parc visant à expérimenter puis à transférer.

Charles ZILLIOX rappelle que dans le champ de la mobilité les choses sont compliquées et longues à mettre en place et que le dispositif commence à devenir efficient.

Concernant les nouvelles modalités de financement décidées par la Région il explique qu'il faudrait une période de transition et qu'on ne voit pas clairement ce que seront les contractualisations envisagés avec les EPCI en remplacement des CDDRA. Il s'inquiète du fait que les EPCI risquent d'être dans l'obligation de reprendre à leur charge le coût des personnels affectés aux CDDRA (Contrat de développement durable Rhône-Alpes) que la Région a décidé de supprimer.

Dino CINIÉRI explique qu'il faut tout réorganiser et qu'il faut du temps.

Emmanuel MANDON indique que si on peut se passer d'une structure, il faut la supprimer et s'appuyer sur les intercommunalités en place.

#### **4 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016–2021 ENTRE LES OPERATEURS DU PAEC DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE ET DES GORGES DE LA LOIRE ET LEURS PARTENAIRES.**

Saint Etienne Métropole et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) sont opérateurs d'un Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) sur leurs territoires pour la période 2016-2021. Ce projet définit des surfaces agricoles cibles pour lesquelles les agriculteurs ont la possibilité de s'engager dans des mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC).

Le Parc du Pilat est également opérateur d'un PAEC sur son territoire pour la période 2015-2020. Les premiers engagements en MAEC sur le territoire du Parc ont donc débuté en 2015 (22 diagnostics et 300 000 € de crédits obtenus pour les agriculteurs sur 5 ans).

Le PAEC de SEM-SMAGL se superpose localement à celui du Parc du Pilat.

SEM-SMAGL et le Parc ont donc travaillé conjointement afin que les MAEC proposées dans les deux PAEC soient cohérentes (montant, type de mesures, cahier des charges des mesures...). Afin que cette collaboration se poursuive, la Communauté urbaine stéphanoise sollicite l'engagement du Parc dans une convention d'objectifs 2016-2020.

La mise en œuvre de cette convention doit permettre :

- de ne pas multiplier les intervenants et interlocuteurs sur le territoire du Parc,
- de faire bénéficier à tous les agriculteurs du territoire du Parc de la même méthode de travail basée sur la réalisation d'un diagnostic global d'exploitation selon la méthode DIALECTE (qui permet certes de contractualiser des MAEC mais aussi d'envisager avec l'exploitant d'autres pistes de progrès afin d'améliorer la performance globale de l'exploitation).

Il s'agirait pour le Parc de s'engager à :

- sensibiliser les agriculteurs en donnant des conseils et suivis pour leurs exploitations situées dans les 10 communes du territoire du Parc présentes sur le territoire du PAEC de SEM-SMAGL (La Valla-En-Gier, Doizieux, Sainte-Croix-En-Jarez, Pavezin, Farnay, Saint-Paul-En-Jarez, La Terrasse-Sur-Dorlay, Châteauneuf, Saint-Romain-Les-Atheux et Saint-Genest-Malifaux),
- être maître d'ouvrage du volet biodiversité des diagnostics sur ces 10 communes,
- mettre en œuvre de manière coordonnée les actions complémentaires communes aux deux PAEC avec SEM et le SMAGL.



Cet engagement répondrait à la volonté du Parc du Pilat de pouvoir utiliser la méthode de diagnostic DIALECT pour l'ensemble des exploitations du territoire du Parc souhaitant s'engager en MAEC. Ceci afin de répondre aux objectifs 3.1.1 « Améliorer la performance environnementale des exploitations agricoles » et 3.5.1 "Rechercher prioritairement l'efficacité et la sobriété dans la consommation énergétique » de la charte « Objectif 2025 ».

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer la convention d'objectifs 2016–2021 (jointe en annexe) entre les opérateurs du PAEC de la Communauté urbaine stéphanoise et du Syndicat mixte des Gorges de la Loire, et leurs partenaires.

#### **5 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET ERDF - LOIRE.**

Une convention de partenariat est proposée entre ERDF représenté par son directeur Loire et le Parc. Cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente, vise à améliorer les échanges entre les deux structures pour notamment :

- une meilleure prise en compte par ERDF des enjeux paysagers et environnementaux du territoire,
- favoriser le recours par ERDF à solliciter des entreprises du territoire,
- faciliter les projets en commun en faveur de la transition énergétique, notamment le déploiement des centrales photovoltaïques villageoises.

Cette convention n'est assortie d'aucune condition financière.

Il est à préciser que cette convention est sans lien direct avec celle signée avec le directeur régional d'ERDF relative au consortium créé pour la mise en œuvre du projet SMAP de Les Haies (en lien avec la centrale photovoltaïque villageoise).

SMAP signifie SMARt grid dans les Parcs. Celui de Les Haies est le tout premier démonstrateur rural « smart grid » initié en France.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir, jointe en annexe à la présente délibération.

#### **6 - AVENANTS AUX CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION ET ANIMATION DE LA MAISON DU CHATELET.**

Afin de permettre la valorisation et l'animation de la Maison du Châtelet à Bourg-Argental, la Commune, la Communauté de communes des Monts du Pilat, le Parc du Pilat et la Maison du tourisme ont établi deux conventions de partenariat relatives à :

- la mise à disposition de la Maison du Châtelet (propriété de la commune de Bourg-Argental),
- la gestion et l'animation touristique du site de la Maison du Châtelet.

Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2015. Une réflexion structurée doit être engagée pour déterminer les projets à mener sur cet espace. Aussi il est proposé de proroger la durée de validité des conventions jusqu'en 2020.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer les avenants joints en annexe à la présente délibération.

## **7 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL POUR L'ANNEE 2016.**

Le Parc du Pilat et le Conservatoire botanique national du Massif Central (CBNMC), dont l'antenne Rhônealpine est hébergée à la Maison du Parc à Pélussin (soit 4 emplois nouveaux à Pélussin créés en 2010) ont signé en 2012 une convention de partenariat, déclinée chaque année en plan d'actions.

Le CBNMC intervient dans les domaines suivants :

- Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat : par ses compétences et son expertise naturaliste, le CBNMC participe aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat (comités de pilotage, groupes de travail...).
- Connaissance de la flore, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels : le CBNMC réalise des suivis de végétations et un accompagnement technique pour les dispositifs visant à améliorer les connaissances de la flore et des habitats du Parc du Pilat (suivi de végétations des sites Natura 2000, observatoire de la flore patrimoniale et suivis de végétations dans le cadre d'expérimentations dans les pratiques en viticulture)
- Protection et gestion du Patrimoine naturel : dans l'objectif de prévenir la destruction d'espèces rares et sensibles, le Parc du Pilat et le CBNMC s'engagent à poursuivre leur collaboration sur le dispositif préventif de veille des espèces et des habitats et de l'évaluer afin d'ajuster au mieux les moyens humains pouvant être affectés selon les enjeux et menaces. Par ailleurs, dans le cadre des plans de gestion des sites Natura 2000 et Sites Ecologiques Prioritaires (définis dans la Charte du Parc), le CBNMC peut être sollicité, en fonction de l'émergence des projets, pour une visite de terrain afin d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels ou des populations d'espèces. Un avis sera également demandé sur les travaux bénéfiques à la restauration de cet état, si elle s'avère nécessaire.
- Sensibilisation et formation à l'environnement : en 2016, le Parc naturel régional du Pilat anime pour la 7<sup>ième</sup> année le concours « prairies fleuries » sur le secteur du Haut-Pilat. Le CBNMC est membre du jury du concours. Dans ce cadre, il est sollicité afin de réaliser un rapide relevé floristique des prairies et d'apporter un point de vue sur leur intérêt écologique. De plus le CBNMC interviendra dans le cadre de la journée des rencontres de l'observatoire de la flore patrimoniale du Pilat organisées tous les deux ans (les dernières rencontres ayant eu lieu en novembre 2015 à Bourg-Argental).

Le contenu de cet avenant pour l'année 2016 peut être résumé comme suit :

Actions	Moyens estimés pour la mise en œuvre de l'action	Engagement CBNMC (Jour/homme estimé à 570 € bureau et 650 € terrain)	Engagement Parc du Pilat	
			Personnel Parc (Jour/homme estimé à 500 €)	Financement du CBNMC via la convention d'objectifs
Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat	5 jours bureau/homme sur la base de 10 réunions par an	5 jours/homme (soit 2 850 €)	-----	-----
Suivi de végétations de sites Natura 2000	17,5 jours/homme (soit 12 570 €)	1 jour/homme (soit 650 €)	4 jours/homme (soit 2000 €)	12,5 jours/homme (soit 7 685 €)
Rencontres de l'observatoire de la flore patrimoniale du Parc du Pilat	5 jours/homme (soit 2 650 €)	1 jour/homme (soit 650 €)	4 jour/homme (soit 2000 €)	-----
Suivis de végétations dans le cadre de travaux de restauration de landes	5,5 jours/homme (soit 1 150 €)	3 jours/homme (soit 1 850 €)	1 jour/homme (soit 500 €)	1,5 jour/home (soit 855 €)
Suivis de végétations dans la cadre de gestion différenciée de murets en viticulture	4,5 jours/homme (soit 975 €)	4,5 jour/homme (soit 2 685 €)	-----	-----
Dispositif préventif de conservation des espèces protégées et menacées	A ajuster en fonction de l'évaluation du dispositif	-----	-----	-----
Accompagnement technique et scientifique sur les projets de gestion	A ajuster en fonction de l'évaluation des besoins	-----	-----	-----
Programme de valorisation et de promotion des prairies naturelles fleuries	5 jours/homme (soit 2 650 €)	1 jour/homme (soit 650 €)	4 jours/homme (soit 2 000 €)	-----
<b>TOTAL</b>		<b>15,5 jours/homme soit 9 335 €</b>	<b>27 jours/homme soit 15 040 €</b>	

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir, jointe en annexe à la présente délibération.

#### **8 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE.**

Le Parc du Pilat a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci – dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3,
- à mettre à disposition des modules complémentaires par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet.

Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire et autorise la Présidente à signer les conditions générales de mise à disposition.

#### **9 - PROPOSITIONS DE PARTENARIATS POUR LE DEPLOIEMENT D'OUTILS DE LA FINANCE PARTICIPATIVE SUR LE TERRITOIRE DU PILAT.**

Le Parc du Pilat, en lien avec ses partenaires (Chambres consulaires, Intercommunalités) a mené différentes opérations et études qui ont conforté la connaissance et la mobilisation des acteurs économiques, notamment une Opération Rurale Collective Artisanat – Commerce sur la période 2006 -2015.

Dans ce cadre et suite à un état des lieux sur l'économie résidentielle, des actions collectives ont été effectuées et ont notamment permis au Parc de bien connaître son tissu artisanal et commercial, d'identifier, de consolider ses réseaux d'entreprises, mais aussi de bien comprendre les attentes et besoins des entreprises locales ainsi que leurs difficultés.

Une animation participative et prospective réunissant plus de 60 entreprises a permis de faire émerger des « projets-pépites » comme la mise en place d'un site Internet partagé avec les entreprises qui est en ligne depuis 2015 (<http://www.pilat-ecoacteurs.fr>) ou la mobilisation de l'épargne locale via différents outils potentiels (monnaie locale, outil de fidélisation...).

Le Parc est lui-même souvent sollicité par des porteurs de projet pour sa connaissance du territoire et de la mise en relation qu'il est en capacité de faire. Lors de ces accueils de porteurs de projet par les différents acteurs cités plus haut, il est apparu qu'un certain nombre d'entre eux rencontrent des difficultés pour obtenir des financements via les circuits classiques, notamment les banques.

En 2015, le Parc du Pilat a mené une analyse globale et territoriale sur les financements participatifs et l'épargne de proximité, financée par la Région Rhône-Alpes (direction de l'économie/économie de proximité) et l'Europe (Leader Pilat). Ce travail a consisté en un état des lieux de l'offre de financement classique

existante sur le Pilat, des besoins des acteurs du Pilat (entreprises, acteurs de l'ESS) et en une analyse de l'offre de financement participatif existante.

Le Parc du Pilat a également expérimenté, à l'occasion de l'édition 2015 du Festival du cinéma solidaire du Pilat coordonné par le Parc, l'accompagnement d'un groupe de 18 porteurs de projets membres d'associations, entrepreneurs, citoyens ou collectivités dans la recherche de financements via le crowdfunding. Un médiateur numérique de l'association Zoomacom a formé les participants aux méthodes et outils pour préparer, lancer et suivre une campagne de levée de fonds sur Internet au cours de 5 ateliers.

A partir de l'ensemble de ces éléments et expérimentations, un plan d'actions a été élaboré afin de soutenir les porteurs de projets locaux en s'appuyant sur des financements participatifs et l'épargne de proximité, complémentaires avec ce qui existe déjà et est d'ores et déjà mobilisable.

Ce plan d'actions vise la construction progressive d'une boîte à outils territoriale au service des projets locaux mobilisant les ressources financières déjà existantes et d'autres à créer faisant appel à la mobilisation des habitants.

Trois actions sont prévues :

- la 1<sup>ère</sup> vise à mieux mobiliser les solutions de financement déjà en place,
- la 2<sup>ème</sup> a pour objet l'engagement des habitants dans des circuits courts d'épargne à travers : le développement des Cigales (Clubs d'investisseurs locaux au service du développement d'entreprises solidaires) existants, l'étude de la faisabilité d'un produit d'épargne avec une banque partenaire, l'expérimentation d'une déclinaison territoriale du financement participatif avec une plateforme de crowdfunding, l'accompagnement du groupe d'habitants mobilisés pour favoriser l'émergence d'une monnaie locale complémentaire.
- la 3<sup>ème</sup> vise la mise en place d'un fond d'investissement local, elle sera mise en œuvre dans un second temps.

Le 15 décembre 2015, les premières propositions de dispositifs ont été présentées au groupe de travail « Economie de proximité » animé par le Parc, réunissant des élus et techniciens des Intercommunalités, des chambres consulaires, des acteurs de l'accompagnement et des représentants des Cigales notamment.

Les membres du groupe ont défini deux feuilles de route prioritaires à engager en 2016 :

- la mise en place d'un partenariat avec une ou des plateformes de crowdfunding pour une déclinaison territoriale du financement participatif,
- l'étude de la faisabilité d'un produit d'épargne « Pilat » avec une banque partenaire.

Deux appels à partenariat « gagnant/gagnant » portant sur ces actions ont été lancés début 2016. Sept plateformes de crowdfunding et une banque ont transmis une proposition. Le groupe de travail a analysé les propositions, puis auditionné quatre candidats pré-sélectionnés.

**Le groupe de travail économie de proximité propose de construire et expérimenter trois partenariats, rapidement opérationnels, avec les plateformes de crowdfunding Kisskissbankbank & Cie et HelloAsso et avec la Caisse d'Epargne. Des conventions de partenariat seront établies.**

Les deux plateformes de crowdfunding proposent différents outils de financement pour les entreprises et associations dont les intérêts sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Type financement	Nombre projets financés / Montants collectés / Nombre contributeurs / Coût pour porteur projet	Cible	Arguments du choix
<b>KissKissbankbank &amp; Cie</b>	- Don contre don	- Depuis 2010 : 67357 projets culturel, artistique ou innovant / 817 000 donateurs / 46 M€ collectés / commission 8%	Tous	Opérationnel tout de suite 3 plateformes avec de l'expérience, prop financement complémentaires à ceux pr Des communautés importantes (818 000 Tous les stades de maturité des entrepri Partenariats avec d'autres Parcs naturel consulaires, et plateformes d'initiatives le Page mentor + liens vers des partenaire Formation des acteurs du territoire
<i>HelloMerci</i>	- Prêt solidaire (200 à 10k€)	- Depuis 2013 : 424 projets personnels ou micro entreprises / 4275 prêteurs / 1M€ collectés / commission 3 à 6 %	Tous	
<i>Lendopolis</i>	- Prêt rémunéré (10k€ à 1 M€)	- Depuis fin 2014 : 89 projets financés / 5.5 M€ collectés / 3440 prêteurs actifs / commission 3 à 4 % / Taux intérêt 5 à 12% /an	TPE/PME + 2ans	
<b>Helloasso</b>	Don sans contrepartie	Depuis 2009 :13000 projets généraliste / 350 000 contributeurs / 19M€ collectés (dont 9M€ l'an dernier) Gratuit pour les associations	Association	1er site d'accompagnement des associa ressources financières Services complémentaires à la recherch nouveaux membres, billetterie, mécénat. utiles aux nombreuses associations du F Gratuité totale pour les associations bén volontaire de la part du donateur (60% le Pas de tout ou rien Forte communauté (350 000 contributeu

La Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche propose quant à elle d'allouer l'épargne collectée sur le compte sur livret régional (*produit d'épargne territorialisé, déployé depuis 2 ans sur le territoire de la Caisse d'épargne et sous utilisé*) au financement de projets que le Parc du Pilat et ses partenaires auront préalablement identifiés et sélectionnés (comité de pré-sélection local), via le Crédit de développement régional. D'autres fonds peuvent être associés (mécénat...). La banque et les acteurs du Pilat pourraient proposer des projets, sachant que la décision d'octroi du crédit reste à la banque.

Dans le cadre du partenariat à construire, des conditions de financement seront bonifiées pour les entreprises du Pilat (à préciser : taux du prêt inférieur ou diminution des frais de dossiers...) et une communication spécifique des projets financés serait mise en place (co-conception de newsletter périodique aux souscripteurs, rédaction d'articles sur les projets financés, affiches dans agences...). Le compte sur livret pourrait être marqué « Pilat ».

Les intérêts pour le porteur de projet sont une démarche facilitée et une facilité d'obtention de prêt et l'appui du territoire.

Les intérêts pour le territoire sont la pré-sélection des dossiers (gouvernance acteurs locaux), la bonification des conditions de financement (à spécifier dans la convention de partenariat), la labellisation des projets économiques du territoire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de suivre les recommandations du Groupe de travail « Economie de proximité » du Parc,
- de donner mandat à ce Groupe présidé par Charles Zilliox pour poursuivre les échanges avec Kisskissbankbank & Cie, HelloAsso et la Caisse d'Epargne et préparer des conventions de partenariat avec ces trois institutions qui devront être ensuite soumises à l'approbation du Bureau.

Charles ZILLIOX rappelle qu'il s'agit de dispositifs complémentaires à la finance classique. Il s'agit d'une expérience regardée de près par d'autres territoires.

Michel BASTIEN souligne à quel point ce dossier a pris de l'ampleur et s'est concrétisé.

Christine DE LESTRADE souhaite savoir comment évolue le site éco acteurs. Charles ZILLIOX indique qu'il monte en puissance avec aujourd'hui 130 entreprises inscrites.

## **10 – « ENSEMBLE CHANGEONS D'ÈRE ! » : PRESENTATION DES CANDIDATURES SELECTIONNEES PAR LE JURY.**

Le Parc du Pilat a lancé en décembre dernier un appel à projets à destination des associations ou collectifs du territoire ayant un projet participant au « changement d'ère » (axe 5 « Une mobilisation de tous pour changer d'ère » de la Charte Objectif 2025), accompagnant les changements de comportements.

Onze dossiers ont été réceptionnés pour cet appel à projets dont la date limite de réception était fixée au 29 février 2016.

Le Groupe de travail « changer d'ère » du Parc, présidé par Daniel DURR, lors de sa réunion du 8 mars, a écarté 5 projets qui ne correspondaient pas aux critères de sélection :

- Grainothèque du Pilat (Graines et compost),
- Jardin pédagogique de Valériane (Actiform),
- Demain vivons autrement notre ruralité dans le Pilat (PILAVENIR),
- La forêt de Taillard (commission syndicale de Taillard et Pierre Ratière),
- Tu joues.

Ce même Groupe s'est réuni à nouveau le mardi 5 avril dernier et a rencontré les 6 porteurs de projets présélectionnés :

- Les semences paysannes c'est l'avenir (maison de la semence – groupe Pilat),
- Permaculture (les quatre saisons),
- Réseau de jardiniers ambassadeurs (CPIE des Monts du Pilat),
- Foire bio du Pilat (collectif pour la promotion de l'écologie dans le Pilat),
- Création d'un documentaire vidéo (les braves de la nuit),
- Préfiguration de la Monnaie locale complémentaire du Pilat (Monnaie locale du Pilat).

A l'issue de ces entretiens, le Groupe de travail souhaite retenir l'ensemble de ces projets. Des échanges sur les budgets prévisionnels des projets restent à conduire en fonction de l'enveloppe régionale disponible au titre de la Convention d'Objectifs reconduite en 2015 entre le Parc et la Région pour la période 2015-2020.

Pour mémoire, il s'agit, au travers de l'appel à projet « ensemble changeons d'ère » d'accompagner les projets sur 3 exercices budgétaires (2016-2017 et 2018). Aussi, le prochain appel à projets de ce type aura lieu en 2018.

### **Descriptif succinct des projets :**

#### **CPIE des Monts du Pilat : constitution d'un réseau de jardiniers ambassadeurs du jardinage au naturel**

Le projet, complément de l'opération « Jardinons au naturel, ça coule de source », consiste à mobiliser des habitants du Pilat autour de la création d'un réseau de jardiniers ambassadeurs du jardinage au naturel. Des rencontres permettent l'échange de savoirs et la solidarité entre jardiniers pour favoriser le bien vivre ensemble. L'accompagnement de ce réseau vise à les rendre acteurs de changement de comportement et de la diffusion de pratiques plus respectueuses de l'environnement et plus sobres.

#### **Les BRAVOS DE LA NUIT : création d'un documentaire vidéo**

Réalisation d'un documentaire de 20 mn sur le projet participatif théâtral « Migration » mis en place sur 2016/2017 par Les Bravos de la Nuit en collaboration avec la compagnie « Sens Inverse ». Ce film relatera l'expérience de l'ensemble des participants, une pratique d'éducation populaire et de réflexion sur l'action culturelle dans un territoire rural. Sa diffusion fera l'objet de rencontres et de débats pour l'ensemble de la population et des élus.

## **Les Quatre Saisons : changer la pratique du jardinage en reconsidérant la place de l'Homme dans l'environnement**

A travers les préceptes de la permaculture, ce projet a pour objectif à favoriser les pratiques de jardinage, respectueuses de la faune, la flore et l'humain. Des stages (théorie/pratique) et des moments de rencontres viseront à transmettre les savoirs afin de maîtriser le « design régénératif », c'est à dire la mise en œuvre des stratégies permettant de connecter les gens à eux-mêmes, aux autres et à la nature tout en réhabilitant l'écosystème environnant.

## **Maison de la semence de la Loire – Groupe des jardiniers-grainiers du Pilat : Les semences paysannes, c'est l'avenir !**

Réappropriation citoyenne des semences paysannes dans un contexte où la biodiversité cultivée est menacée. Le projet vise à accompagner des jardiniers, et si possible des maraîchers, intéressés à reproduire et transmettre des variétés paysannes adaptées au terroir et résistantes vis à vis des agressions extérieures (maladies, ravageurs, climat), dans une approche participative et collective.

## **Collectif de Préfiguration de la Monnaie Locale Complémentaire du Pilat**

Il s'agit d'étudier l'intérêt et la faisabilité d'une Monnaie Locale Complémentaire (MLC) à l'échelle du Pilat pour, le cas échéant, mettre en place les conditions de sa création. La finalité est d'associer les parties prenantes (habitants, professionnels, associations, collectivités locales) en vue de les mobiliser pour la création d'une MLC gérée démocratiquement, qui favorise une consommation locale porteuse de richesses, de valeurs et de sens, et dynamise l'activité et l'emploi.

## **Le collectif pour la promotion de l'écologie dans le Pilat : FOIRE BIO DU PILAT**

La mise en place d'un ensemble d'événements visant à promouvoir l'écologie. Ces rencontres permettront de sensibiliser les visiteurs, de créer du lien, d'offrir une vitrine aux produits bio et de contribuer au développement de l'agriculture biologique locale. La foire bio, point d'orgue d'une année d'événements centrés sur une thématique, permettra d'animer le territoire autour de la protection de l'environnement. Cette foire sera l'objet d'une demande de subvention ultérieure.

\*\*\*\*\*

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de suivre les recommandations du Groupe de travail « Changer d'ère » du Parc et de sélectionner l'ensemble des dossiers susmentionnés, étant précisé que l'accompagnement financier potentiel de ces projets sera soumis à délibération du Bureau, au regard de l'enveloppe financière disponible.

Corinne BERGER souligne le fait que ça bouge dans le Pilat, qu'il y a plein de belles initiatives et que cela fait plaisir. Elle précise que toutes les présentations faites lors de l'audition étaient de qualité.

Sur le projet de Foire Bio, Charles ZILLIOX regrette que ce ne soit pas ouvert également à l'agriculture raisonnée.

## **11 – QUESTIONS DIVERSES :**

### **➤ « Un projet pour un mandat » : présentation des collectivités retenues suite à l'appel à projet :**

Comme convenu lors de la séance du Bureau du 12 novembre dernier, le groupe de travail Changer d'ère a auditionné le 8 décembre 2015 les 19 candidats ayant répondu à l'appel à projet « Un projet pour un mandat ». Les membres du Bureau qui le souhaitaient étaient conviés à participer à cette audition.



Le compte rendu joint en annexe présente le déroulé et la sélection opérée par le jury.

Les collectivités retenues sont d'ores et déjà accompagnées techniquement par les équipes du Parc. Elles bénéficieront dès cette année d'une formation collective sur les démarches participatives et la méthodologie de projet et pourront élargir à la convention d'objectifs signée avec la Région Auvergne-Rhône Alpes.

➤ **Pilat Textile : lancement d'un appel à projet pour l'aide aux investissements :**

Depuis 2013, le Parc du Pilat initie ou accompagne des actions de valorisation du patrimoine industriel textile du Pilat.

Ce patrimoine a en effet été identifié comme une véritable ressource territoriale sur laquelle il est possible de construire des projets susceptibles de générer de nouvelles activités tant dans les domaines culturels que sociaux ou économiques.

De fait, de nombreux acteurs du territoire, publics, privés ou associatifs, mettent en œuvre des actions très variées portant sur la valorisation matérielle ou immatérielle du patrimoine industriel. A titre indicatif, on peut citer :

- la réhabilitation de bâtiments industriels et/ou d'infrastructures liées au patrimoine industriel textile (p.e ouvrages hydrauliques),
- la conception d'expositions thématiques sur l'histoire industrielle du Pilat,
- l'écriture et la publication d'ouvrages relatifs à l'histoire industrielle,
- la valorisation touristique de secteurs géographiques marqués par une histoire industrielle singulière,
- l'enrichissement des collections muséographiques et/ou des infrastructures muséales,
- ...

Toutes ces initiatives participent directement ou indirectement aux objectifs définis par les élus du Parc de contribuer à faire ré-émerger le Pilat comme territoire d'histoire et d'excellence textile.

Il est proposé d'aider les acteurs locaux porteurs d'initiatives allant dans ce sens à la réussite de leurs projets. Cette aide sera soumise à une analyse de la contribution du projet aux objectifs stratégiques définis par les élus du Parc.

Pour ce faire, il est proposé de soumettre l'attribution des aides à un appel à projet territorial ouvert aux acteurs locaux. Cet appel à projet permettra de définir les éléments contributifs à la stratégie textile du Parc et de canaliser les demandes.

En première analyse, les aides pourraient porter sur :

- les prestations d'ingénierie pour la réhabilitation de bâtiments patrimoniaux et/ou d'infrastructures liées au patrimoine industriel textile (p.e ouvrages hydrauliques),
- les prestations d'ingénierie pour l'adaptation et la valorisation des entreprises textiles en activité,
- les prestations d'édition d'ouvrages relatifs à l'histoire industrielle du Pilat,
- les prestations de conception et de réalisation d'expositions thématiques.

Pour des projets considérés comme fortement structurants vis-à-vis de la stratégie textile, des aides directes aux investissements (travaux de réhabilitation de bâtiments industriels, par exemple) pourront être envisagés.

L'enveloppe allouée en 2016 pour cet appel à projet via la convention d'objectifs signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes) est de 25 000€. Ces projets pourront également bénéficier d'un financement dans le cadre de Leader.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

➤ **Bilan et évolution du service d'autopartage en partenariat avec Citelib:**

Un service d'autopartage commercial est en place depuis 2013 avec un véhicule disponible sur Pelussin. Il s'agissait lors de sa mise en place du premier véhicule en autopartage en milieu rural en France.

L'expérience est concluante puisqu'elle a permis une mutualisation de véhicules entre le Parc, l'Hôpital local et des habitants et visiteurs. La politique tarifaire s'est améliorée avec désormais une gratuité la nuit et des tarifs avantageux en week end.

Toutefois, le fait de ne pas être propriétaire du véhicule a un coût que le Parc assume seul : 720€ par mois, montant auquel il faut déduire les abonnements et les utilisations. En moyenne le Parc paye 500€.

Il est proposé de poursuivre ce service mais en équipement un véhicule du Parc. Le coût baisserait alors à 160€ par mois (boîtier équipant le véhicule, centrale de réservation, assurance) et les conditions de réservation seraient les mêmes.

Il est prévu de renouveler une des Clio du Parc et de la remplacer par une C3. C'est ce véhicule qui serait équipé et qui serait marqué spécifiquement.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

➤ **Concerts en balade et scènes aux champs :**

Les dates sont communiquées aux membres du Bureau pour qu'ils puissent s'inscrire pour représenter le Parc :

- jeudi 7 juillet à Roisey
- jeudi 21 juillet à Marlhès
- jeudi 28 juillet à Vérin
- jeudi 4 août à Trèves
- jeudi 11 août à Bourg-Argental
- jeudi 18 août à Pavezin

Un point sur les participations aux différentes dates sera fait lors du prochain Bureau.

Les prochaines réunions du Bureau auront lieu les

- 12 mai à 18h et
- 30 juin à 18h.